

CHAILLEVETTE



Boulangerie - Pâtisserie
Pains spéciaux
Jérôme GAILLARDON

Chaque jour,
dans mon fournil,
je pétris et je cuis
votre pain.

banette

12, rue de la Mairie - Chaillevette
05 46 36 63 46
L'Isle d'Étaules - Étaules
05 46 36 44 64

Christine BECKER TOLES

Bardage et couverture : galva laquées,
Panneaux tuiles, pannes zed, translucides,
Panneaux isolants, en direct d'usine

17, rue du Marvoux
à **CHAILLEVETTE**

Tél. **05 46 36 66 05**
Fax 05 46 36 67 09

Imprimerie LAGARDE SAUJON

CRÉATION IMPRESSION

ZC L'Atlantique - 2 rue de la Pointe
(à côté de Georget Motoculture)
05 46 22 70 55
contact@imprimerie-lagarde.com

IMPRIM'VERT®

Nathalie MARQUET-GASS
Atelier de Tapisserie d'Ameublement
Cannage

5, rue de Chambion
17890 **CHAILLEVETTE**
Tél./Fax **05 46 36 65 81**

cartier informatique

Brice CARTIER
Assistance - Conseil - Dépannage

06 62 52 97 41
bricecis@gmail.com
www.cartierinformatique.com

2 impasse de la cure, 17530 Arvert - SIRET : 751 080 268 00012

BECCIS

BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES DU BÂTIMENT (privé/public)
05 46 02 74 99 / bureau.becis@gmail.com
Thermique-Electricité - Maquettes numériques
44 bis, place du Général-De Gaulle - 17600 SAUJON

termit'pro
Artisan de la qualité

Promo Nettoyage d'Été
Toitures & Façades
- 5%
du 1er juillet au 30 sept. 014

ELIMINATION DES TERMITES
TRAITEMENT DES BOIS - ISOLATION DES COMBLES
NETTOYAGE IMMEDIAT DES TOITURES & FACADES
TRAITEMENT DES REMONTEES D'HUMIDITE
05 46 47 06 37 - 06 60 66 06 37

Ets. Loré - 23, rue des Fontaines - 17890 CHAILLEVETTE - www.termitpro.fr - termitpro@wanadoo.fr

termimesh
CRICOR
Opérateur Spécialisé Pièges Anti-termites
EXTEERRA

Numéros utiles :

Mairie : 05 46 36 60 25
Ouverture au public
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h à 18 h

Service de garde des médecins :
le soir après 20 heures ou le week-end
à partir du samedi midi : **05 46 27 55 20**

S.A.M.U. : **15** - Pompiers : **18**

Gendarmerie : **17** ou **05 46 36 11 43** (La Tremblade)

EDF sécurité dépannage : **0 810 333 017**

Sauvetage en mer : **05 56 59 82 00**

Sommaire

Le mot du maire.....	3
Les décisions du Conseil Municipal.....	4/10
Informations municipales.....	11/19
En bref.....	20/22
Vie scolaire.....	23/24
Vie associative.....	25/27
Reportage.....	28/29
État civil.....	30

Directeur de la publication : Vincent Noël Griolet, maire de Chaillevette
Responsable de la publication : Evelyne Réa, conseiller municipal
Membres de la commission information :
Catherine Bouyer, Sylviane Sanchez, Jean-Michel Bouyer, Guy Mary, Philippe Ménadier
Imprimerie Lagarde - Saujon - Dépôt légal : 834



Chaillevette vit, Chaillevette bouge, et cela grâce à vous tous personnes de bonne volonté qui depuis quelques mois avez insufflé un rythme nouveau à notre commune ! Que ce soit cet été dernier à travers les festivités des 14 juillet et 15 août, que ce soit à la faveur du Téléthon 2014 ou encore lors de la tenue de notre Marché de Noël très récemment, vous avez participé en nombre et en dévouement à l'animation du village.

Je tiens à remercier chaleureusement et plus particulièrement nos bénévoles qui œuvrent dans notre école à l'aide aux devoirs et à l'animation post scolaire. Nos « p'tits bouts » sont adorables, mais bien remuants parfois, et il n'est pas toujours facile de les « canaliser » à travers leurs différentes activités ! Je n'oublierai pas non plus nos enseignants avec qui nous entretenons d'excellents rapports.

Merci également à tous ceux qui ne comptent pas leur temps pour nous aider à chaque occasion qui se présente afin de préparer la salle des fêtes ou encore aménager un espace extérieur en vue de différentes festivités.

Merci aussi au personnel de l'atelier de notre commune qui ne ménage pas ses efforts pour rendre notre village accueillant, tâche souvent ingrate, car les normes en matière d'environnement devenant de plus en plus strictes, il n'est plus question de se débarrasser des mauvaises herbes en les gorgeant de poudre de perlimpinpin aux vertus identiques à celles des sabots du cheval d'Attila ! De surcroît l'humidité de ce dernier semestre leur a bien compliqué la tâche. Ajoutons à cela que notre outillage vieillissant ne facilite pas non plus les choses, mais malgré tout, nos employés restent disponibles et souriants.

Merci à notre secrétariat qui est confronté à la complexité grandissante d'une législation parfois peu adaptée à la dimension de nos possibilités. Nos trois secrétaires vous accueillent néanmoins avec sourire et efficacité et ce n'est que du bonheur de travailler en leur compagnie.

Je veux tout pareillement remercier notre personnel affecté au milieu scolaire et ceux chargés du ménage. Leur attention et leur douceur à l'égard de nos enfants contribuent à l'épanouissement de ceux-ci... ainsi que nous l'évoquons ci-dessus ! Quand à la propreté de nos locaux, elle est tout bonnement exemplaire.

Un mot enfin de notre équipe municipale. La disponibilité et le dévouement de l'ensemble de notre conseil a permis en cette première partie de notre mandat de préparer un certain nombre de projets dont certains verront le jour dès 2015. Les lenteurs et charges administratives liées à la moindre réalisation ne permettent pas un rythme créatif accéléré, mais peut-être est-ce aussi mieux ainsi, cela préserve l'équilibre de notre budget.

Nous n'oublierons pas dans notre énumération les Services de la CARA qui nous apportent un appui logistique très précieux, ainsi que ceux du Syndicat de voirie pour les mêmes raisons.

À la relecture de mes propos je crains que certains me disent ironiquement que je trouve que « Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil ! »... Oui c'est vrai, mais lorsqu'on a une population aussi sympathique, on mérite bien des équipes de cette qualité, n'est-ce pas ?

À toutes et tous, et au nom du Conseil Municipal, j'adresse mes vœux les plus sincères pour l'année nouvelle, sans oublier toutefois d'avoir une pensée émue à l'égard de celles et ceux qui ont été durement éprouvés au cours de l'année écoulée.

Enfin, nous avons le plaisir de vous accueillir le 9 janvier pour les vœux présentés par votre conseil municipal. Selon la tradition, une rétrospective en images accompagnera le propos.



Le Conseil Municipal a décidé :

SÉANCE DU 20 JUIN 2014

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS APPELÉS À PROCÉDER À L'ÉLECTION DES SÉNATEURS : (PV AFFICHÉ LE 20 JUIN 2014 ET DÉPOSÉ AUPRÈS DES SERVICES DE L'ÉTAT)

Le conseil municipal est appelé à procéder à l'élection des trois délégués du conseil municipal et de leurs trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Les délégués titulaires et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Liste de candidats déposée :

• Liste Chaillevette Cap Avenir :
Catherine Bouyer
Noël Vincent Griolet
Sylviane Sanchez
Guy Mary
Marlène Gonzalez
Philippe Ménadier

Il est procédé aux opérations de vote.

- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Liste Chaillevette Cap Avenir : 13 voix.

Sont proclamés élus

- Catherine Bouyer en qualité de déléguée
- Noël Vincent Griolet en qualité de délégué
- Sylviane Sanchez en qualité de déléguée
- Guy Mary en qualité de suppléant
- Marlène Gonzalez en qualité de suppléante
- Philippe Ménadier en qualité de suppléant.

Cette procédure a fait l'objet d'un procès-verbal transmis aux services de l'État.

SÉANCE DU 29 JUILLET 2014

Les procès-verbaux des 5 et 20 juin 2014 sont approuvés à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire précise qu'il convient de modifier l'ordre du jour et de délibérer sur une question supplémentaire : la prise en charge des frais de consultation d'un avocat dans le cadre de trois recours gracieux en urbanisme.

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

TARIFS DE LA CANTINE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la proposition de M. le Maire d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2014 DÉCIDE à l'unanimité de fixer comme suit les tarifs de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2014

- repas primaire : 2.85 € au lieu de 2.80 €
- repas maternelle : 2.70 € au lieu de 2.65 €
- repas adulte : 4.55 € au lieu de 4.50 €.

TARIFS DE LA GARDERIE PÉRI-SCOLAIRE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de maintenir les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2014 : (forfait matin ou soir (avec ou sans APE) ou mercredi midi)

- familles régime passeport CAF : 1.40 €
- familles régime général + MSA et pêche maritime : 1.60 €
- familles régime particulier : 2.20 €

RAPPELLE que les horaires de garderie sont les suivants :

- matin de 7 h 45 à 8 h 35
- soir de 16 h à 18 h 30 (si APE de 16 h 45 à 18 h 30)
- mercredi de 11 h 45 à 12 h 30.

CRÉDIT POUR FOURNITURES ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de maintenir le montant du crédit à 67.25 € par élève pour l'année scolaire 2014 -2015.

EXONÉRATION DES REDEVANCES PORTUAIRES 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'exonérer du paiement des redevances d'occupation du domaine public portuaire départemental au titre de l'année 2014, les ostréiculteurs figurant sur la liste fournie par les services de l'État mentionnant les professionnels éligibles,

- de solliciter du Département une participation financière équivalant au montant des redevances d'occupation non perçues par la commune du fait de cette exonération.

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DE LA VOIRIE POUR ASSISTANCE TECHNIQUE GÉNÉRALE

Pour pouvoir bénéficier de cette assistance technique générale, il convient de conclure une convention avec le Syndicat départemental de la voirie qui prendra effet au 1^{er} juillet 2014 et se terminera le 31 décembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCÉPTE l'assistance technique générale proposée par le Syndicat départemental de la voirie,

AUTORISE le maire à signer la convention correspondante à intervenir.

INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE le versement de l'indemnité de conseil au profit de M. Christian Ménard, comptable du Trésor de Royan,

PRÉCISE que cette délibération portera effet jusqu'au renouvellement du conseil municipal.

AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de faire réaliser des travaux d'agrandissement du restaurant scolaire et autorise le maire à mettre en œuvre l'étude d'un projet.

M. Volay rappelle que la paternité de ce projet revient à la précédente municipalité : M. le Maire précise que c'est évident et que ce ne peut être un élément de polémique.

TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DU MARAIS

Suite à l'entrevue de médiation et au compromis arrêté avec l'ONEMA, M. le Maire rappelle qu'il convient de remettre en état une partie du marais tel qu'il était à l'origine, au lieu dit « Les Fontaines ».

Il confirme qu'il convient de recreuser une zone d'environ 500 m² sur une profondeur variable de 1,50 m à 2,00 m. Les berges seront taillées en biais afin d'éviter tout effondrement et permettre de recréer une zone de végétation naturelle. Les matériaux enlevés et notamment les remblais devront être acheminés vers un centre de traitement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions (M^{me} Bazin, MM. Desmoulins et Volay)

DÉCIDE de réaliser ces travaux sous forme de marché à procédure adaptée,

AUTORISE le maire à signer tous les documents à intervenir concernant ces travaux.

INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DU LOTISSEMENT « LES AIGRETTES »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
CONSIDÉRANT que quatre lots ne sont toujours pas construits et qu'une réclamation a été formulée concernant l'écoulement des eaux de pluie,

Par 12 voix pour, 1 contre (M. Desmoulins) et 2 abstentions (M^{me} Bazin, M. Volay),

DÉCIDE de ne pas intégrer les voies et espaces communs de ce lotissement dans le domaine public.

MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Le conseil municipal rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités, sont par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- Elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

Le conseil municipal à l'unanimité estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes et c'est pour toutes ces raisons que le conseil municipal de Chaillevette, à l'unanimité, soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

M. le Maire donne communication des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal :

⇒ **dans le cadre de la préparation, la passation et l'exécution des MAPA**

⇒ **dans le cadre des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre :**

néant

⇒ **dans le cadre de la délivrance et reprise des concessions dans les cimetières :**

néant

⇒ **dans le cadre de l'exercice du droit de préemption :** (renonciation à l'exercice du droit).

FRAIS DE CONSULTATION JURIDIQUE POUR RECOURS GRÂCIEUX

M. le Maire informe le conseil municipal que trois dossiers d'urbanisme font actuellement l'objet d'un recours gracieux et sont contestés en raison de l'application de la loi littorale.

Sans attendre le contentieux avec tous les désagréments que cette procédure risque d'entraîner, M. le Maire propose de soumettre ces recours à l'avis du cabinet d'avocats LGP de Brest.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter auprès du cabinet d'avocats LGP de Brest une consultation juridique pour l'analyse des trois dossiers de recours gracieux,

DÉCIDE de prendre en charge les honoraires de l'avocat d'un montant TTC de 720 €.

SÉANCE DU 25 AOÛT 2014

Le procès-verbal du 29 juillet 2014 est approuvé par 14 voix pour et une contre (Anthony Desmoulins).

M. le Maire informe qu'à l'avenir des propos insultants ne pourront être tenus lors des prochaines réunions et demande qu'un langage correct soit respecté.

M. Anthony Desmoulins précise que les propos relatés dans le PV le concernant ne figurent pas dans le registre du secrétaire de séance. M. le Maire confirme toutefois que les injures ont bel et bien été prononcées, même si elles n'ont pas été mentionnées au registre par le secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire informe qu'il convient de modifier l'ordre du jour et de supprimer le point n° 2 concernant la signature d'un contrat de prestation de service avec le club de tennis de table. En effet, il précise que le tennis de table s'est désisté et n'interviendra donc pas pour animer les ateliers péri-éducatifs. À noter cependant que l'école de rugby a accepté de participer à l'animation d'un atelier, à titre gracieux.

CYCLE DE NATATION SCOLAIRE 2014-2015

M. le Maire informe le conseil municipal que pour l'année scolaire 2014-2015, l'utilisation de la piscine sera facturée 3,75 € par élève et par séance, soit pour une série de 12 séances, 45 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT qu'il convient de maintenir ce projet pédagogique de natation,

DÉCIDE à l'unanimité de faire participer les enfants de l'école au cycle de natation scolaire 2014-2015,

S'ENGAGE à prendre en charge la dépense correspondant au projet pédagogique de natation scolaire 2014-2015 comprenant l'utilisation de la piscine de Saujon ainsi que le transport par autocar

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir avec le SIVU de la piscine de Saujon.

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

Le procès-verbal de la réunion du 25 août 2014 est approuvé par 14 voix pour et une abstention (Anthony Desmoulins).

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2014 en créant un poste d'adjoint technique de 1^{re} classe et en supprimant un poste d'adjoint technique de 2^e classe,

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DE LA VOIRIE POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT D'UN FOSSÉ DE MARAIS

M. le Maire rappelle que par délibération du 29 juillet 2014, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de remise en état du fossé de marais situé au lieu-dit « Les Fontaines ».

CONSIDÉRANT qu'il convient de respecter les obligations imposées par les différents règlements en vigueur, il propose de confier cette mission au Syndicat départemental de la voirie dans le cadre d'un contrat conception et réalisation comprenant l'étude du projet et la réalisation des travaux.

Il précise que les frais à engager pour l'étude de ce projet et notamment pour connaître la nature des remblais sont évalués à 6 300 € et comprennent :

- Levé topographique : 650.00 €
- Analyse des terres et rapport : 3 800.00 €
- Sondages par pelle mécanique : 1 850.00 €

La rémunération de la prestation est fixée forfaitairement à 950.00 € et l'enveloppe financière qu'il conviendra d'affecter aux travaux sera établie par avenant, postérieurement à l'analyse des matériaux extraits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 2 contre (MM. Desmoulins et Volay) et 2 abstentions (M^{me} Angèle Bazin et M. Debarbouille)

ACCEPTE la proposition de M. le Maire

DÉCIDE de prendre en charge les frais d'étude du projet d'un montant total de 6 300.00 € ainsi que la rémunération de la prestation d'un montant de 950.00 €

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat départemental de la voirie pour la conception et la réalisation des travaux de remise en état de ce fossé de marais ainsi que tous documents à in-

tervenir concernant cette affaire.

MM. Desmoulins et Debarbouille questionnent sur l'utilité de cette procédure et estiment que le tarif est trop élevé en ce qui concerne les sondages par pelle mécanique. M. le Maire rappelle qu'il convient de respecter le compromis arrêté avec l'ONEMA afin d'éviter la procédure pénale et qu'il est absolument nécessaire d'identifier les remblais avant de les acheminer vers un centre de traitement approprié. Il n'est pas possible de déroger à cette obligation.

PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE DU CHENAL DE CHATRESSAC : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ANALYSE

M. le Maire informe le conseil municipal que le Conseil général a défini une politique relative à l'amélioration de la qualité environnementale des ports et précise que ce diagnostic a permis l'élaboration d'un plan de gestion environnementale pour les ports de Chaillevette et de Chatressac. Cette démarche permet de mettre à disposition un outil de gestion environnementale qui identifie l'ensemble des dysfonctionnements et qui apporte des solutions correctives sous forme d'actions à réaliser. Il permet à terme d'améliorer la qualité générale des sites et les connaissances du milieu.

En raison des constats établis et des problématiques rencontrées, le plan d'actions détermine les suivis qu'ils convient de mettre en œuvre. Ce document évolutif fait l'objet d'une mise à jour régulière afin de suivre concrètement ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

En raison de la validité des analyses qu'il convient de remettre à jour et afin de vérifier la qualité des sédiments sur les secteurs à risque, il précise qu'il est nécessaire de faire réaliser des analyses bactériologiques au niveau du rejet des eaux pluviales de la Place de Chatressac. Le devis présenté par le Laboratoire Départemental établi dans le cadre de la politique d'amélioration de la qualité environnementale et du nouveau plan d'échantillonnage du chenal de Chatressac s'élève à 3 346.88 € HT soit 4 016.26 € TTC .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soucieux de l'amélioration de la qualité environnementale des ports,

ACCEPTÉ la prise en charge des frais d'analyse.

MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES POUR COURS DE DANSE DE SALON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de mettre la salle des fêtes à disposition de M. Cyril Rouger pour l'enseignement des cours de danse de salon, tous les lundis soir moyennant un tarif d'occupation fixé à 105 € par mois

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir avec l'intéressé.

DÉCIDE en outre de donner pouvoir au maire pour décider les mises à disposition de la salle des fêtes pour l'enseignement à titre individuel d'activités sportives ou non par des professeurs diplômés (zumba, danse, gymnastique, musique ... etc.) au tarif en vigueur fixé par le conseil municipal et pour signer les conventions à intervenir.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de ce document et après en avoir délibéré,

VALIDE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2013 présenté par l'Agglomération Royan Atlantique.



Sarl J&J Bourdeau
Agent Peugeot

Intervention toutes marques
Véhicules neufs et occasions

25, route du Magarin
17920 Breuillet
Tél. +33 (0)5 46 22 60 32
Fax + 33 (0)5 46 22 63 26
sarlj.bourdeau@orange.fr

www.peugeot.com

VENTE - LOCATION
Matériel médical
Bien-être

Service Médical et Bien-être. VENTE LOCATION

Livraison gratuite à domicile
et assistance téléphonique 24/24 et 7/7

SEUDRE CONFORT MÉDICAL
Service et technologie de santé à domicile
4 rue des Artisans ZAC des Brégaudières 17390 LA TREMBLADE
Tél. 05 46 47 33 76 - seudreconfortmedical@orange.fr

remiss spéciale

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2014

Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions parvenues en mairie,

VU l'avis de la commission des finances réunie le 28 octobre 2014

DÉCIDE d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Donneurs de sang du Canton de LA TREMBLADE (SIREN 50717217)	100 €
Groupement des pensionnés de la marine marchande L ATREMBLADE (SIREN 512694332)	200 €
Collectif caritatif du Canton de LA TREMBLADE (SIREN 507517217)	500 €
Délégation départementale 17 des paralysés de France (SIREN 775688732)	50 €

TARIFS 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, sur proposition de la commission des finances réunie le 28 octobre 2014, DÉCIDE d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015.

MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES :

TARIFS 2015	LA JOURNEE		LE WEEK-END (2 jours)	
	du 15/10 au 15/04 chauffage inclus	du 16/04 au 14/10 sans chauffage	du 15/10 au 15/04 chauffage inclus	du 16/04 au 14/10 sans chauffage
Habitants et associations de la Commune				
- grande salle - cuisine - salle de réunion	220 € au lieu de 200 € 90 € au lieu de 85 € 115 € au lieu de 105 €	140 € au lieu de 120 € € 90 € au lieu de 85 € 75 € au lieu de 65 €	350 € au lieu de 330 € 120 € au lieu de 110 € 170 € au lieu de 150 €	220 € au lieu de 200 € 120 € au lieu de 110 € 115 € au lieu de 95 €
Habitants et associations hors commune	du 15/10 au 15/04 chauffage inclus	du 16/04 au 14/10 sans chauffage	du 15/10 au 15/04 chauffage inclus	du 16/04 au 14/10 sans chauffage
- grande salle - cuisine - salle de réunion	435 € au lieu de 415 € 170 € au lieu de 160 € 200 € au lieu de 185 €	350 € au lieu de 330 € € 170 € au lieu de 160 € € 150 € au lieu de 140 €	600 € au lieu de 580 € 240 € au lieu de 220 € 260 € au lieu de 240 €	450 € au lieu de 430 € 240 € au lieu de 220 € 200 € au lieu de 180 €
Enseignement d'activités	Forfait 1 heure par semaine : 100 € par mois Forfait 2 heures par semaine : 150 € par mois		Forfait 3 heures par semaine : 200 € par mois Forfait 4 heures par semaine : 250 € par mois	
Mise à disposition de la vaisselle	Assiette, verre, couvert, plat, saladier, etc ... : 0.10 € la pièce Casse assiette, saladier, plat, etc ... : 2.50 € la pièce Casse verre : 1.10 € la pièce Couvert manquant : 0.50 € la pièce			

PHOTOCOPIES : (tarifs inchangés)

A4 noir et blanc : 0.25 €

A3 noir et blanc : 0.50 €

A4 couleur : 1.00 €

A3 couleur : 2.00 €

fax : 2.20 €

ENCARTS PUBLICITAIRES : (tarifs inchangés)

Page entière : 370 € 1/2 page : 285 €
1/3 page : 185 € 1/4 page : 160 €
1/6 page : 120 € 1/12 page : 60 €

CIMETIÈRE : concession : 3,64 m² (2,60 m x 1,40 m)
Concession trentenaire : 39 € le m² au lieu de 33 €
le m², soit 141,96 € la concession au lieu de 120,12 €.

COLUMBARIUM : (tarifs inchangés)

1 case 1 an : 150 €
1 case 30 ans : 850 €
1 case 10 ans : 365 €
fourniture d'une plaque non gravée : 63 €
Déversement des cendres dans le jardin du souvenir :
20 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : (tarif inchangé)

15 € le m²
gratuité pour les commerçants du marché.

**AUTORISATION PERMANENTE
DE POURSUITES DONNÉE
AU COMPTABLE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire,

AUTORISE le trésorier à procéder de façon permanente, à l'exécution forcée des titres par l'envoi systématique d'opposition à tiers détenteurs, bancaire et employeur.

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
POUR SIÉGER AU SEIN
DE LA COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS
DE CHARGES À LA CARA**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal décide de désigner :

- M. Noël Vincent Griolet, délégué titulaire
- M. Guy Mary, délégué suppléant

pour représenter la commune de Chaillevette à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

**CONVENTION AVEC LA CARA
POUR LA MISE À DISPOSITION
DE LA CABANE
AU PORT DE CHATRESSAC**

M. le Maire informe le conseil municipal que par délibération du 29 septembre 2014, la CARA a accepté de mettre à disposition la cabane ostréicole située au port de Chatressac afin que la commune puisse bénéficier de cet équipement dans le cadre des projets touristiques d'animation du port, d'expositions, d'actions

artistiques et lieu d'accueil pour des visites guidées.

Une convention définissant les conditions de mise à disposition de cette cabane à titre gratuit pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction, à compter de la signature, est proposée.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des termes de la convention, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la convention proposée,

AUTORISE le maire à la signer et à signer tous documents afférents à cette mise à disposition à titre gratuit.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 DE LA CARA

M. le Maire informe le conseil municipal que l'Agglomération Royan Atlantique vient de remettre son rapport d'activités pour l'année 2013 et rappelle que ce rapport, qui vient en complément du compte administratif 2013, doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Le conseil municipal prend connaissance de ce rapport qui retrace toutes les activités réalisées par l'ARA en 2013 dans le cadre des compétences obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences facultatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

**ADHÉSION AU SERVICE
REMPACEMENT DU CENTRE
DE GESTION
DE LA CHARENTE-MARITIME**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME l'adhésion au service de remplacement du centre de gestion de la Charente-Maritime,

MANDATE le maire pour la signature des conventions ponctuelles à intervenir,

DÉCIDE d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions.

**COTISATION 2015 À STATION
NAUTIQUE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSIDÉRANT que station nautique du pays Royannais participe activement au développement des loisirs de sports nautique, à l'animation et à la formation et porte « haut » les couleurs du nautisme en Pays Royannais,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de soutenir cette association afin de lui permettre de poursuivre ses diverses missions,

DÉCIDE à l'unanimité de prendre en charge la cotisation 2015 d'un montant de 60 €.

CHAILLEVETTE... BERCEAU DE L'HUÎTRE

C'est le logo que nous avons choisi pour figurer sur la première page du site web : « chaillevette.fr » qui ouvrira au début de l'année 2015.

En plus des informations habituelles que vous pourrez trouver sur le site : démarches administratives, comptes rendus de conseil municipal... vous aurez accès aux principales actions de la commune : équipes administratives et techniques, vie scolaire, bâtiments, voirie, et autres infos plus ludiques, photos,



météo, horaire des marées...
À bientôt sur le site...

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



La Cérémonie commémorative du 11 novembre s'est déroulée au monument aux morts en présence des associations d'Anciens combattants et d'un détachement de pompiers. Après la montée des couleurs et la marseillaise, une

gerbe a été déposée par les enfants de l'école de Chaillevette. Puis vint un moment de recueillement avec une minute de silence. M. le maire a ensuite lu un discours rendant hommage aux disparus de toutes les guerres. Les participants à la manifestation ont été invités à prendre un café à la salle des fêtes.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE



Le tableau de classement de la voirie communale réalisé en 1994 va être revu en collaboration avec le Syndicat départemental de la voirie. Ce tableau tiendra compte des modifications qui devront être apportées à notre paysage communal et notamment de l'intégration de lotissements dans le domaine public.

DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE



Il y en a pour qui le devant de la scène est naturel, pour d'autres se sont dans les coulisses qu'ils évoluent. Mais les projecteurs un jour se tournent vers eux, et à ce moment-là ils apparaissent dans toute leur splendeur.

À Chaillevette, c'est arrivé pour notre amie et collègue Béatrice Bricou. Sa carrière a été mise en lumière. Tout d'un coup elle n'était plus la personne anonyme qui œuvre dans l'ombre. D'une efficacité implacable, d'une compétence hors normes, c'est entourée de trois des maires de Chaillevette, M. Guérin, M. Piaud et M. Griolet maire actuel, que Béatrice Bricou a reçu la médaille d'or de la fonction publique dite médaille d'honneur régionale départementale et communale pour ses bons et loyaux services.

Elle a passé quarante ans au service de la collectivité, quarante ans à écouter, à veiller, à conseiller, à guider, sans compter ses heures, 4 ans à la mairie de La Tremblade et 36 ans chez nous à Chaillevette. Cela méritait bien une récompense.

C'est chose faite, un soir de novembre, entourée de sa famille, ses collègues, du conseil municipal et de quelques amis, son travail et sa carrière ont été salués. Des cadeaux, des fleurs, le pot de l'amitié et le sourire de Béatrice ont fait de cette soirée un moment particulièrement émouvant.

QUAND LE TÉLÉTHON À CHAILLEVETTE RIME AVEC TRAIN DES MOUETTES !!!

Le Téléthon à 38 ans, il a toujours entraîné une mobilisation, il était normal pour nous de le continuer.

Heureuse initiative d'une collaboration réussie, le « Train des Mouettes » associé cette année à la commune de Chaillevette apportait sa pierre au généreux édifice du Téléthon grâce à la bienveillante autorisation du Conseil général. Parti de Saujon en tout début d'après-midi il arrivait en gare de Chaillevette après avoir pris des voyageurs à Fontbebeau et Mornac. Surprise pour les enfants, le Père Noël nous attendait à Mornac et est monté à bord.

Coût du voyage, 2.00 € minimum au profit bien sûr du Téléthon. Pas cher le voyage par ces temps de restriction surtout lorsqu'il est agrémenté par la verve d'un barde charentais du meilleur cru : « le Fi d'Fernand », tout au long du voyage !

Mais attention le fil rouge attendait les aventuriers à l'arrivée. Un don supplémentaire leur permettait d'acheter un liteau qui prenait aussitôt place sur les parois d'un wagon, nu comme un ver au départ... mais tout habillé en fin de soirée, et il s'en est fallu de peu qu'il ne manquât des planches !



La salle des fêtes située à une centaine de mètres de la gare accueillait ensuite tout ce joyeux monde avec gâteaux, boissons variées, jeux divers, Pat de



La Lune et son orgue de barbarie, et le concert de l'orchestre de Jean-Jacques Delaforge « Hexagone Mélodie » bien connu dans notre région : « On est bien dans le 17 » chante-t-il avec conviction, et c'était

bien le cas ce jour-là ! Nos amis de « Seaside Country Dance » toujours dévoués à toutes les bonnes causes, non seulement régalaient les participants de leurs délicieuses crêpes, mais nous faisaient une démonstration éblouissante de leur talent de danseurs, allant même à faire participer le public !



Chaillevette de son côté avait fait fort ! À l'arrivée L'association des Parents d'élèves et un certain nombre de bénévoles attendaient nos voyageurs avec des pâtisseries en tous genres et du vin chaud bu avec modération bien sûr, mais avec grand plaisir vu la température un tant soit peu frisquette !



Cerise sur le gâteau, Dominique Bussereau, président du Conseil général et ancien ministre, est venu en personne saluer le Téléthon Chailleveton. Il a voulu tout voir ! D'abord, est-il utile de rappeler sa passion pour le chemin de fer, il s'est fait expliquer en long et en large les avancées des travaux entrepris dans l'atelier du Train des Mouettes, allant même jusqu'à piloter sur une centaine de mètres la locomotive en service ce jour !

Après avoir pris le temps de saluer tous les bénévoles de Trains & Traction et ceux de l'organisation du moment, il est descendu ensuite jusqu'à la salle des fêtes, accueilli en musique sur l'air cité plus

haut. Il a bien

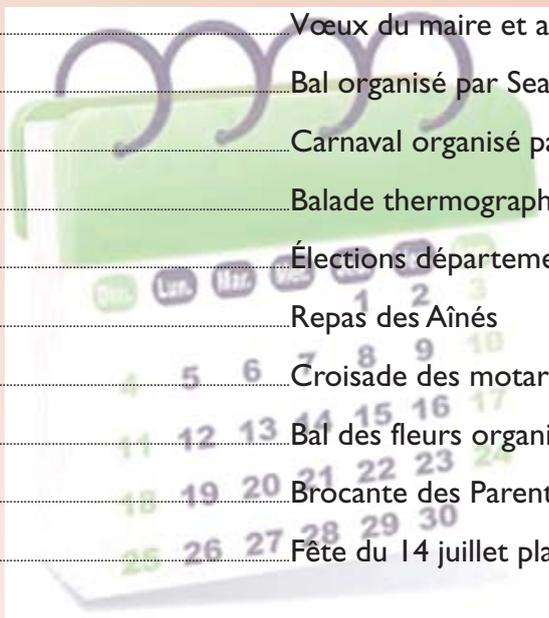
voulu prendre la parole, et en quelques mots a remercié pour leur implication les responsables du train des Mouettes, des associations participantes, les musiciens, les responsables départementaux du Téléthon présents également à Chaillevette et la municipalité locale. Il est ensuite reparti après trois quart d'heure de visite qui a été fort appréciée et considérée par tous comme un sympathique remerciement à leur action solidaire. Rappelons que l'intégralité des recettes, soit 1042 €, a bien sûr été reversée au Téléthon.

Un grand merci à vous tous qui avaient donné pour que la recherche continue. Merci pour tous ces enfants qui reprennent espoir.



LES DATES À RETENIR

- 9 janvier 2015 Vœux du maire et accueil des nouveaux Chaillevetons
- 24 janvier 2015 Bal organisé par Seaside Country
- 13 février 2015 Carnaval organisé par Appel
- Février 2015 date à définir Balade thermographique
- 22 et 29 mars 2015 Élections départementales
- 11 avril 2015 Repas des Aînés
- 10 mai 2015 Croisade des motards
- 16 mai 2015 Bal des fleurs organisé par Chaillevette Loisirs
- 7 juin 2015 Brocante des Parents d'élèves
- 14 juillet 2015 Fête du 14 juillet place de Chatressac



Chez Max

BOUCHERIE
Soreuillet
Tel. 05.46.22.72.39

Entreprise ORION - 17920 BREUILLET

ENTRETIEN ET CRÉATION PARCS ET JARDINS
ÉLAGAGE - ABATTAGE - DÉBROUSSAILLAGE
CLÔTURE - MAÇONNERIE PAYSAGÈRE
BOIS DE CHAUFFAGE

Christian ORION
06 86 75 05 99

50 %
de crédit
d'impôt

Sébastien ORION
06 60 48 92 41

LA CARA, UNE PREMIÈRE !



La commission Culture de la CARA, s'est réunie le lundi 7 décembre dans la salle du conseil à la mairie de Chaillevette.

La séance de travail a été ouverte par notre maire Vincent Griolet, puis Vincent Barraud, président de cette commission a ouvert les débats.

Un bilan a été dressé pour le Sentier des Arts. Cette manifestation s'est déroulée à l'automne et a permis à huit artistes de Land'Art de s'exprimer. Les œuvres étaient exposées le long d'un parcours, cette année, c'était sur les coteaux de Gironde.

10 000 visiteurs ont fréquenté ces sentiers. Pour sa deuxième année, cette édition devient maintenant une référence de qua-

lité, un événement incontournable de la saison d'automne, au sein de notre territoire.

Le programme de la 3^e édition sera connu en janvier.

La seconde partie de la réunion a été la présentation du programme des Jeudis Musicaux.

Yann Calvé, chargé de la programmation, a présenté avec brio et passion, les différents concerts qui auront lieu du jeudi 4 juin au jeudi 24 septembre 2015.

Le 13 août, nous aurons donc le privilège de recevoir en notre

église le célèbre pianiste Éric le Sage. Une particularité de ce récital est qu'il sera programmé à 11 h du matin, horaire inhabituel pour ce type de manifestation. Cependant, la qualité de ce virtuose entraînera certainement la venue de mélomanes



avertis.

La Municipalité mettra tout en œuvre pour faire de cet événement un moment inoubliable. Nous espérons, que vous, habitants de Chaillevette, viendrez nombreux.

La réunion s'est terminée dans une bonne humeur générale, avec la promesse de revenir chez nous au printemps prochain, pour une nouvelle réunion décentralisée.

METI.BAT.
Entreprise Générale du bâtiment

NEUF - RÉNOVATION
Carrelage, faïence, clôture, toiture, enduits,
isolation des combles, nettoyage toiture
ou terrasses ou murs, terrassements (mini-pelle),
bétons lavés, placoplâtre, ravalement, peinture

DEVIS GRATUIT

20 ANS D'EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE

Yannick METIVIER

19 A, rue du Jard 17890 CHAILLEVETTE
Tél. : **05 46 36 62 31 - 06 69 79 70 83**
meti.bat@wanadoo.fr

Maçonnerie Générale
neuf et rénovation

Clôtures et Terrasses
Nettoyage de
couvertures et façades
Divers travaux d'extérieurs

Carreleur
Cyril NACHEZ

44, rue du Jadeau
17890 CHAILLEVETTE
06 14 97 36 09 - 09 82 33 19 03

LORSQUE LE CARI BOUT !



On vous l'avait annoncé dans le dernier bulletin, cela a eu lieu en octobre. À l'occasion de la « Semaine Bleue » le Collectif d'animation rurale intercommunal a tenu l'une de ses animations dans notre village, pas la moindre, puisqu'il s'agissait de la soirée de clôture de la dite semaine. Chaque année celle-ci s'intitule « Cabanes et Claires » et comme son nom l'indique elle se tient au milieu des claires dans une cabane ostréicole. La formule est éprouvée, cela plaît au public, puisqu'une fois de plus le spectacle a joué à guichet fermé, et cette fois-ci dans les établissements Ménadier à Chaillevette. Au programme : Jeff d'Argy. Jeff c'est ce très attirant barde, moitié saintongeais moitié marin, moitié musicien, moitié écrivain (tant pis pour les moitiés en trop !) qui depuis des années régale les oreilles de

nos concitoyens avec ses chansons qui fleurent bon l'écume, mais qui aussi les enchante avec ses écrits descendus du haut d'un trois-mâts qui ressemble comme deux gouttes d'eau à l'Hermione ! Une fois de plus il a conquis son auditoire, pourtant fort occupé à déguster huîtres, gambas, moules et coquillages ! Un numéro inédit (non prévu) à l'entr'acte complétait le tableau. Jean Monnier, artiste peintre bien connu du milieu royannais depuis des décennies, présent en tant que spectateur ce soir là, acceptait sans se faire trop prier et sur l'invitation de plusieurs de ses amis, d'improviser un numéro de jumbée pas triste du tout ! Cet homme qui également possède plusieurs cordes à son arc, n'a pas son pareil pour vous emporter avec humour, grimaces et onomatopées du monde africain (on croît entendre les gorilles dans une forêt du Congo !) à celui du Viêt-Nam, de la Russie, du Mexique, de l'Espagne, de l'Italie, etc., etc. ! Bref vingt bonnes minutes de rires assurées.

Terminons cette évocation d'une excellente soirée par l'histoire courte racontée par notre marin chanteur Jeff :

« - Savez-vous pourquoi la plupart des marins jouent de l'harmonica ?

- Heu...

- Vous en avez vu souvent vous, des pianos à queue en haut du mât de misaine ? »



O' Brin d'Arum
 Fleuriste Décorateur
 florajet
 2, route de l'Eglise - 17920 Breuillet
 ☎ 05 46 06 90 53
 à distance - Transmissions Florales

COIFFURE HOMME
Fabrice
 Sur rendez-vous
 VENTE DE VIN
 28, rue Ch. Hervé - 17750 ETAULES **05 46 47 45 66**

CRÉATION DU C.M.A.C.

Le 7 novembre 2014 à la salle des fêtes environ 25 personnes étaient réunies sous la houlette de M. le Maire pour participer à l'assemblée générale constitutive du Comité Municipal d'Animation de Chaillevette.

La création de cette nouvelle association communale a été voulue pour deux raisons principales :

- la mise en sommeil de l'association « Fêtes et Tourisme » (et à ce jour sa dissolution) et surtout le souhait de doter la commune d'une structure autonome capable d'organiser et d'animer les manifestations diverses qui se déroulent chaque année sur notre territoire.

Cette structure est pérenne, et restera en place à chaque changement de conseil municipal. Elle ne s'éteindra pas avec la fin de notre mandat.

Les statuts ont été adoptés à l'unanimité moins une voix et le bureau désigné. Sachant que la volonté était que la municipalité garde la maîtrise de la direction et que les associations communales soient représentées, et que des membres bénévoles et des commerçants puissent également y siéger.

Le comité est administré par un conseil d'administration composé de 12 membres de droit, d'un maximum de 7 membres délégués des associations, et de 5 membres élus représentant les adhérents.

Le Conseil d'administration est composé d'au moins dix-sept membres.



Sont membres de droit les 12 élus municipaux désignés par la commission municipale « Animation ».

Sont membres délégués : les représentants mandatés par les conseils d'administration des associations à raison d'un délégué par association admise, élus.

Les membres de droit sont élus pour la durée de leur mandat.

Les membres délégués sont renouvelés par les associations.

Les membres élus sont renouvelables chaque année à la majorité simple.

La composition est ainsi fixée :

- Président : Catherine Bouyer
- Vice-président : Philippe Ménadier
- Secrétaire : Guy Mary
- Secrétaire-adjoint : Marlène Gonzales
- Trésorier : Sylviane Sanchez
- Trésorier-adjoint : Jean-Michel Bouyer
- Membres : Marie-Jo Besson, Jeannette Taillade, Robert Duc, André Horseau, Stéphane Horseau, Serge Gaillard, Yves Herpin.

Les associations doivent désigner leurs représentants dans les prochains jours.

Parmi les projets de l'association, à noter l'organisation d'un vide-bateaux sur le port de Chatressac, le 14 juillet à Chatressac, le 15 août à Chaillevette, des brocantes, un marché gourmand...

GRANIT & MARBRE
Création
 Christine et Jean-François Bijotat

Granit **Marbre** **Pierre**

Décoration - Conseil
 De la cuisine au jardin, personnalisez votre habitation

Nous créons, fabriquons et posons des plans de travail cuisine, des plans de salle de bain et tout mobilier intérieur et extérieur dans un large choix de matériaux

ZAC des Brégaudières - 17390 la Tremblade
 Tél. 05 46 36 84 42 - Port. 06 73 22 45 31
 www.granitetmarbre-creation.fr

Valéry BERGEON
 Artisan PLAQUISTE
 CLOISONS SÈCHES - ISOLATION
 Neuf et Rénovation
 valery.bergeon@sfr.fr
 17890 CHAILLEVETTE
 05 46 76 39 71 - 06 87 85 12 90

Lotte-Baudouin
 Pompes funèbres - Marbrerie - Funérarium

Permanence téléphonique
 24h/24 - 7j/7
 06 808 808 39

Z.C. Les Brégaudières
 17390 - LA TREMBLADE
 05 46 36 12 33

SAUJON ROYAN MARENNES

DES POTEaux NEUFS POUR LA CALE DE CHATRESSAC



Les anciens poteaux dataient d'une quarantaine d'années et présentaient des signes d'usure préjudiciables à l'accostage des professionnels.

10 nouveaux poteaux en chêne d'une longueur de 7 mètres ont été implantés dans le courant du mois de novembre.

Merci aux artisans locaux qui ont passé de longues heures, en tenant compte des marées pour réussir une pose qui n'était pas des plus faciles.



**MEYNARD
Patrick**
MAÇONNERIE - MINIPELLE - COUVERTURE
16, rue du Bourg - 17890 CHAILLEVETTE

05 46 36 64 24



AUX CLAIREs FONTAINES
Chambres d'hôtes
Maïté et François de SARIAC
2, rue des Fontaines
17890 CHAILLEVETTE
05 46 36 51 88 / 06 72 57 77 50 auxclairesfontaines@gmail.com

CHRYSTAL TAXI

Tous Transports • Toutes distances
Entrées et sorties discothèques

- Hôpital,
- Consultations,
- Traitements en série,
- Clinique, ...



CHAILLEVETTE

06 15 02 02 03

MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël est un beau cadeau pour le CMAC (Comité Municipal d'Animation de Chaillevette), organisateur de la manifestation.

36 exposants ont répondu présents, et un très grand nombre de visiteurs venus glaner les derniers cadeaux de Noël, ou peaufiner la décoration de la maison ou bien encore concocter un repas de fête ont arpenté le marché. La qualité, la diversité des produits, la bonne humeur, la générosité ont été les moteurs de cette journée.

Pat de la Lune et son orgue de barbarie emplissant la salle de sa voix de chanteur de rue à enchanté le public.



À l'heure du déjeuner c'est toujours sous le signe de la convivialité que le repas a été partagé.



Nous tenons à remercier tous les exposants de nous avoir permis d'organiser une tombola en offrant un lot. Le tirage de cette tombola en fin d'après-midi a été aussi un moment bien sympathique.

Merci aussi à vous tous qui êtes venus passer un moment en notre compagnie et qui ont fait de ce marché de Noël une belle réussite.

DANS SON MANTEAU ROUGE ET BLANC... SUR UN BATEAU PORTÉ PAR LE VENT...

Il y a des moments dans la vie municipale plus ou moins agréables. La fonction est ainsi et je l'accepte. Par contre, recevoir les enfants pour le goûter et le spectacle quel bonheur !... C'était le cas, samedi 13 décembre, jour de fête à Chaillevette pour les enfants de notre commune.

L'après-midi a commencé par un spectacle de Jeff d'Argy. Ce personnage si particulier, qui n'a pas son pareil pour conter des histoires de marins, faire partager sa passion de la musique et des instruments, et captiver son jeune auditoire un peu turbulent. Le Père Noël, nous a aussi honoré de sa présence et a aidé à distribuer cadeaux et chocolats.

C'était une jolie parenthèse cet après-midi pour nos P'tits Loups, mais pour nous aussi adultes.
Bonne et heureuse année à tous.

Catherine Bouyer



AUPRÈS DE MON ARBRE...

Auprès de mon arbre je vivais heureux. C'est ce que pourrait chanter à l'instar de Georges Brassens les voisins de la rue de Chambion. En effet à cheval sur le chemin de la Puisade et sur un terrain privé, en bordure de la dite rue de Chambion, vit en toute discrétion et simplicité, sans doute l'ancêtre des plantes ligneuses de notre village : un frêne !

Estimé par des connaisseurs à environ trois cents ans, on peut se prendre à rêver de ce qu'il se passerait si de son gros tronc creux sortait une voix racontant son histoire ! Sans doute a-t-il connu la Révolution ? Peut-être a-t-il abrité les amours débutantes de jeunes tourtereaux ? Combien de nids ses branches ont-elles supportés ? Etc., etc. L'esprit peut ainsi battre la campagne en de multiples conjectures... Mais la réalité est bien là, aucun homme n'atteindra cette longévité avant bien des lustres... et heureusement n'atteindra pas également, son tour de taille !

BALADE THERMOGRAPHIQUE



L'an dernier en cette même période avait été envisagé une balade thermographique à Chaillevette qui malheureusement n'avait pu avoir lieu pour diverses raisons techniques. Cette fois-ci, c'est sûr, elle aura lieu, la date en est retenue pour le 6 février 2015.

À l'aide d'une manette munie d'un écran, un technicien de la CARA, accompagné des petits curieux qui voudront bien le suivre, fera un test sur quelques maisons. Le but est notamment de déterminer les pertes de chaleur des habitations, voire les défauts d'isolation, afin de permettre aux propriétaires d'y remédier.

La mécanique est simple, sur l'écran de la manette apparaissent en rouge les sources de perte... il n'y a plus qu'à réparer !

Pour les personnes intéressées, se renseigner au secrétariat de la mairie. Les détails de la manœuvre leur seront précisés, et elles pourront assister à la démonstration. Prévoir ce jour-là des vêtements chauds...

L'ŒIL INSOLITE



Le premier concours photos dont le thème était « Chaillevette insolite » nous a fait découvrir sept passionnés de photos.

Même si peu de personnes ont répondu à l'invitation de montrer leur talent, le soir de la remise des prix le public était bien plus nombreux.

Quatre prix ont été décernés :

- 1^{er} Prix : Karline Tramble

Un voyage dans la locomotive du train des mouettes

- 2^e Prix : Carole Riotto

Une balade en kayak avec Seudrement Kayac

- 3^e Prix : Marylène Etelin

Un panier garni

- Prix du Public : Marylène Etelin

Un livre de B. Tastet dédié par l'auteur

« Chaillevette et les côtes de Saintonge. Femmes de Chatressac du XVIII^e ».

La soirée s'est terminée autour du pot de l'Amitié, en se disant à l'année prochaine.

Nous espérons que ce concours aura donné l'envie à d'autres photographes de venir nous rejoindre. Nous allons élargir la participation aux enfants et aux jeunes de notre commune.

Le prochain thème sera dévoilé dans le Chaill'Infos N°4 de fin février 2015.



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les 22 et 29 mars 2015

Les élections départementales françaises de 2015 auront lieu les 22 et 29 mars 2015 afin de renouveler l'intégralité des conseils départementaux.

À compter de ce scrutin, les « élections départementales » et les « conseils départementaux » remplacent les « élections cantonales » et les « conseils généraux », en vertu de la loi du 17 mai 2013. Le mode de scrutin est également modifié, passant à un renouvellement intégral des conseils au scrutin binominal majoritaire pour un mandat de 6 ans (au lieu d'un renouvellement par moitié au scrutin uninominal tous les 3 ans).

Électeurs

Les électeurs français inscrits sur les listes électorales, élisent les conseillers départementaux lors des élections départementales.

Périodicité

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux. (Ex élections cantonales)

Le 1^{er} tour aura lieu le 22 mars et le 2^e tour, le 29 mars.

Les conseillers départementaux seront élus pour une durée de 6 ans.

Pour plus d'informations :

<http://www.legifrance.gouv.fr>

ÉLECTIONS RÉGIONALES

En décembre 2015

Électeurs

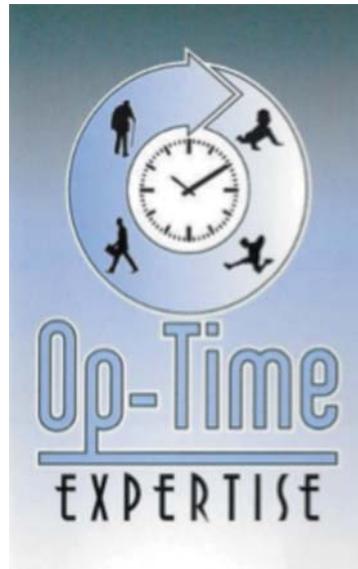
Les électeurs français inscrits sur les listes électorales, élisent les conseillers régionaux lors des élections régionales.

Périodicité

Les conseillers régionaux élus en mars 2010 seront remplacés en 2015.

Les conseillers régionaux seront élus pour une durée de 6 ans.

PRÉPARER SA RETRAITE : UN VRAI CASSE-TÊTE



VOTRE RETRAITE : PRÉVOIR POUR POUVOIR

C'est à Chaillevette, au 6 chemin des Douaniers, que les deux frères Joigny, Johann (fort d'une expérience de 12 ans dans la protection sociale, diplômé de l'École supérieure du commerce et du management de Tours spécialité protection sociale), et Cédric (diplômé du Conservatoire national des arts

et métiers en management et gestion d'entreprise), ont décidé d'installer leur cabinet « Op-Time Expertise » dédié au management de la protection sociale des particuliers et professionnels.

Si la fin de votre carrière est proche, ils vous aideront, vous conseilleront, vous guideront en amont dans vos démarches administratives pour préparer votre dossier retraite à travers un audit complet de votre situation comprenant notamment vérification du calcul de vos droits.

Si vous êtes encore en activité, vous pourrez avoir auprès « d'Op-Time Expertise », des informations sur les possibilités d'organiser votre future retraite en accord avec la législation en vigueur et la possibilité de comparer sereinement, en toute transparence et indépendance, les solutions concrètes qui s'offrent à vous.

Si leur expérience et leur savoir-faire peuvent répondre à vos questions, n'hésitez pas, prenez rendez-vous avec eux :

Johann : 06 25 29 04 47 – Cédric : 06 25 29 03 47

Ou par e-mail : op-time@laposte.net

BIENTOT 16 ANS – PENSEZ AU RECENSEMENT (OBLIGATOIRE)

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire.

Présentez-vous à la mairie de votre domicile avec une pièce d'identité nationale. L'attestation de recensement délivrée par la mairie est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'État.

Après avoir effectué la Journée défense citoyenne (JDC, ex JAPD) en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans et demi, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet : l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous avez la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site : www.modernisation.gouv.fr, rubrique « le recensement citoyen en ligne ».

Vous pouvez également consulter le site du rectorat de Poitiers : www.ac-poitiers.fr, rubrique « espaces jeunes – parcours citoyen ».

Pour tout contact :

Mail : bsn-poi.sga@defense.gouv

ou www.defense.gouv.fr/jdc

Tél. : 05 49 00 24 69 – Fax : 05 49 00 22 81

Courrier : Centre du Service National de Poitiers, Quartier Aboville – BP 647, 86023 POITIERS CEDEX.

L'AMI DE PAIN !

I s'invite à tous vos repas, mais savez-vous comment il est fabriqué ? Nous sommes allés voir M. Gaillardon notre boulanger local.

Son rêve était d'être agriculteur, mais la vie en a décidé autrement et c'est à l'âge de 14 ans, qu'il est entré en apprentissage. De la culture du blé à la farine pour le pain il n'y a qu'un épi !

Pendant 7 ans il a appris le métier de boulanger. Diplômes en poche, un CAP, un BEP puis le BP niveau bac, il démarre sa carrière professionnelle.

Aujourd'hui, installé à Chaillevette tout le pain de la boulangerie est fabriqué sur place.

Un apprenti en deuxième année est aux côtés de M. Gaillardon. Il a du mérite ce jeune venu de la Creuse, la Charente-Maritime est en pénurie d'apprentis et son école est à Jonzac.

À l'heure où vous êtes encore dans vos rêves (pour certains) le matin pour lui l'embauche est à 4 h.

Dès qu'il arrive, il remplit le four de pain pour sa cuisson. Il façonne environ 180 à 200 Traditions et Graines à la main, pour ces deux ba-

guettes aucune machine n'intervient, à part le « pétrin ».

Pour les baguettes normales, la pâte est mise en vrac dans un doseur volumétrique duquel sortira de jolies boules. Puis pendant dix minutes, le « pâton » va reposer dans l'attente d'être utilisé. Le façonnage est entièrement mécanisé.

Après ce repos le pain est cuit dans les fours.

Il prépare ensuite la pâte pour le lendemain. La farine est versée dans le « pétrin » avec de l'eau, du sel, de la levure.

Cette farine provient de la minoterie de Courçon et est faite à base de blé cultivé en Charente-Maritime.

Vous trouverez également le vendredi et le samedi de la pâtisserie faite aussi sur place.

L'étape suivante c'est votre table ! Alors bon appétit !



CHOLET MULTISERVICES

Maçonnerie, Bricolage, etc.

- TERRASSEMENT •
- ENTRETIEN JARDIN •
- PLACO •

Cholet Stéphane

14, rue de Beauregard

17890 CHAILLEVETTE

Tél. : 06 09 70 96 17

ou 05 46 47 04 57

LA RENTRÉE DES CLASSES

La rentrée des classes a eu lieu le mardi 2 septembre et l'école a accueilli une nouvelle enseignante de maternelle : M^{me} Michel qui a pris la classe de petite et moyenne sections (26 élèves) toujours avec l'aide d'Aurore Pineau. M^{me} Loubes a choisi de changer de niveau et s'occupe des GS/CP (23 élèves) avec l'aide de Nadine Gydé. Concernant l'élémentaire, M^{me} Kebbache et M^{lle} Morillon (le mardi) s'occupent des 21 élèves de CP/CE1, M^{me} Tavanae et M^{me} Robin (le mardi) ont la classe de CE2/CM1 (26 élèves) et la classe de CM1/CM2 (27 élèves) est assurée par M. Chataigner. Notre école comprend donc cette année 123 élèves soit 90 familles.



Cette équipe est complétée par Viviane Paluas et Marie-José Brochon qui s'occupent de la cantine et de l'entretien de l'école.

L'ÉCOLE FAIT SON CIRQUE

Cette année, l'école de Chaillevette accueillera un cirque pédagogique du 18 au 29 mai 2015. Ce projet interdisciplinaire concerne tous les élèves de la petite section au CM2 et permettra d'aborder le thème du cirque dans différents domaines. Le chapiteau et les artistes s'installeront sur le stade de foot durant 2 semaines et chaque classe pourra bénéficier d'ateliers de cirque tous les jours. Nous remercions la mairie de Chaillevette qui a réuni toutes les conditions techniques afin de pouvoir accueillir ce cirque. Ce projet aboutira sur un spectacle qui aura lieu le vendredi 29 mai de 19 h à 21 h. Les entrées pour le spectacle seront en vente à partir du 1^{er} avril auprès de l'école. Bien entendu, ce magnifique projet a un coût (14 000 €), mais la coopérative scolaire et l'association de parents d'élèves en finance une très grande partie. Nous tenions à remercier l'équipe dynamique et dévouée de l'association de parents d'élèves pour son soutien inconditionnel ! La vente des entrées du spectacle (maximum 4 €) ainsi que différentes actions permettront de financer le complément, comme la vente de chocolats qui a très bien fonctionné : un grand merci à tous !

LA LETTRE AU PÈRE NOËL

Nous avons écrit la lettre au Père Noël. Notre liste était longue. Nous l'avons pliée et mise dans une enveloppe. Certains d'entre nous connaissaient l'adresse du Père Noël et la maîtresse a écrit l'adresse que nous lui avons dictée. Nous sommes allés la poster. Le policier municipal nous a fait traverser. Nous sommes arrivés à la poste. La maman de Mathéo qui travaille à la poste a donné le tampon lettre à Emma pour qu'elle indique la date. Louis l'a mise dans la boîte aux lettres. Nous avons attendu avec impatience la réponse du Père Noël qui est arrivée très vite !



Mon enfant,

Un grand merci pour ta gentille lettre ! Elle m'a vraiment touché. Tu m'as trouvé en pleins préparatifs avec mes amis les lutins, au milieu des jeux, des jouets, des paquets de toutes les couleurs et de toutes les formes.

Le grand départ pour la distribution des cadeaux s'annonce fantastique : nous allons du nord au sud, d'est en ouest, à la ville, à la mer, à la campagne, à la montagne... c'est comme ça que nous arrivons jusque chez toi, et ta joie nous fait tant plaisir ! Nous aimons aussi explorer des horizons nouveaux et le monde nous passionne. Je suis sûr que tu es aussi curieux que nous.

En attendant le jour de Noël, découvre les jeux que j'ai imaginés pour toi sur www.laposte.fr/pere-noel, et dès maintenant un coloriage et des points à relier au dos de ma lettre.

Amuse-toi bien.

Je t'embrasse,
Père Noël

Mon site internet : www.laposte.fr/pere-noel

4 JOURNÉES DE VOILE POUR LES CM1/CM2

Les élèves de CM1/CM2 se sont rendus à la base nautique de Ronce-les-Bains pour profiter d'un cycle de découverte nautique. Les CM1 ont ainsi pu naviguer sur des optimistes pendant que leurs camarades de CM2 essayaient des catamarans. Les activités se sont déroulées dans la joie et la bonne humeur avec en prime des températures estivales.



SURF POUR LES CE2

Comme chaque année, la CARA finance 2 journées de surf et 2 journées de kayak à tous les élèves de CE2. Au mois d'octobre, nous sommes allés au club de surf de Royan Pontailac pour découvrir le surf et le body-board. Tous les élèves, même les plus craintifs, ont passé deux excellentes journées ! Les journées de kayak sont reportées au mois de mai.



PEINDRE À LA MANIÈRE DE CLAUDE MONET



En classe, nous avons étudié les Nymphéas de Claude Monet et nous avons tenté de peindre comme lui ! Le plus difficile fut le travail sur la palette car avec seulement le bleu, le jaune, le rouge et le blanc, il a fallu créer du vert, du violet ainsi que différentes nuances de chaque couleur ! Voici le résultat !



LE CONSEIL D'ÉLÈVES

Nous avons renouvelé les élections des délégués de classe de la grande section au CM2. Ce fut l'occasion d'aborder le déroulement d'une élection. Pour cela, nous avons recensé les candidats qui ont ensuite présenté leur « programme », puis nous avons procédé au vote par bulletin secret. Ces délégués participent à une réunion avec tous les enseignants de l'école qui a lieu une fois par mois, de 13 h 30 à 13 h 50. Durant cette réunion, nous discutons des problèmes que les enfants rencontrent dans la cour de récréation, de leurs propositions. Ils donnent leurs avis concernant toutes sortes de décisions... Depuis le début de l'année, nous avons effectué 2 conseils d'élèves durant lesquels nous avons abordé le déroulement des ateliers de Noël et décidé de ce que nous allions commander au Père Noël de l'école.

CHAILLEVETTE LOISIRS – LE MOT DU PRÉSIDENT

Après le Téléthon

C'est bien pour essayer de procurer un peu plus de bonheur à certains que nous avons pu envoyer la coquette somme de 170 € pour la recherche. Cette somme a été réalisée par un apport de la caisse du club, mais principalement par la généreuse participation de bon nombre d'adhérents et par quelques dons anonymes. Chaleureux remerciements à toutes et à tous.

Infos :

Le club organise son grand loto d'hiver le samedi 17 février et envisage sa sortie de printemps en direction du Jura. Les personnes qui seraient intéressées par cette excursion peuvent avoir des renseignements les vendredis après-midi, petite salle du foyer rural.

LE BONHEUR

À tout âge de la vie, et ce malgré les épreuves, chacun de nous aspire à être heureux, et sans savoir toujours comment y parvenir. Il est vrai qu'il n'existe aucune définition universelle du bonheur, sachant toutefois que la félicité ne se résume pas au seul plaisir et encore moins au confort matériel ; ce qui fait qu'il n'est donc pas toujours facile pour chacun d'identifier ce qui le rend vraiment heureux. La sagesse voudrait que chacun se contente de ce qu'il a sans jalouser l'abondance du voisin ! mais l'être humain est ainsi fait qu'il est vorace et qu'il désire capitaliser toujours davantage ! ayant en quelque sorte une boulimie de satisfactions.

Le bonheur est peut être rare c'est vrai et pourtant si l'on veut bien le voir, il est bien souvent omniprésent mais on ne prend pas le temps de le savourer. Le bonheur, c'est comme les lunettes : on les cherche alors qu'on les a sur le nez ; et il est d'autant plus apprécié qu'il est inattendu.

Mais alors, y a-t-il des clefs pour accéder au bonheur ? Le tout dépend de ce que l'on appelle les clefs ! Si, c'est demander s'il y a des moyens faciles pour se rendre heureux, je crois que là on peut être dubitatif ! Ce que l'on peut trouver ce sont les clefs qui permettent d'augmenter son aptitude à se sentir heureux, tout en se persuadant bien qu'aucun bonheur n'est permanent. Nous sommes tous : des intermittents du bonheur. Il y a des moments où la vie nous rend heureux et d'autres pas. Alors ce que nous devons chercher à faire c'est de nous rendre heureux plus souvent.

Le bonheur étant un subtil cocktail qui n'obéit à aucune formule miracle, il revient donc à chacun de nous de concocter la sienne à partir d'ingrédients qui lui sont offerts par la vie : les bons comme les mauvais moments car on voit des individus qui malgré les épreuves inhérentes à chaque vie, prennent les choses du bon côté tandis que d'autres cèdent le plus souvent à la grisaille ; mais bien se convaincre que le bonheur ne doit pas être un but en soi, car la quête du bonheur lui-même ne rend pas heureux. Le but, c'est de trouver sa place dans la vie, et d'essayer d'être heureux est un moyen d'y parvenir. Alors on arrive à cet état de l'esprit et du corps dans lequel on n'a besoin de rien d'autre ; c'est-à-dire : un état de contentement que l'on qualifiait de « bien suprême » dans l'Antiquité.

Alors à vous chers adhérents du club de « Chaillevette Loisirs » et à vous toutes et tous amis lecteurs je souhaite une année 2015 pleine de bonheur en vous livrant ces deux belles maximes :

- Le bonheur vient par la porte que l'on ne sait pas avoir laissée ouverte.
- La meilleure manière d'atteindre le bonheur est de le répandre autour de soi.

J. Luquin



ROTISSERIE OCEANE
CUISINIER RÔTISSEUR

PLATS CUISINÉS MAISON
ÉPICERIE FINE
REPAS DE GROUPE
REPAS À THÈME

Présent sur le secteur Royannais
N'hésitez pas à nous contacter
pour tous vos repas festifs, de groupe.
Possibilité également de réserver
vos plats au

06 71 50 52 10



SEUDREMENT KAYAK

Port de Chatressac
17890 Chaillevette **07 86 88 20 57**
www.seudrementkayak.com

CHAILLEVETTE LOISIRS

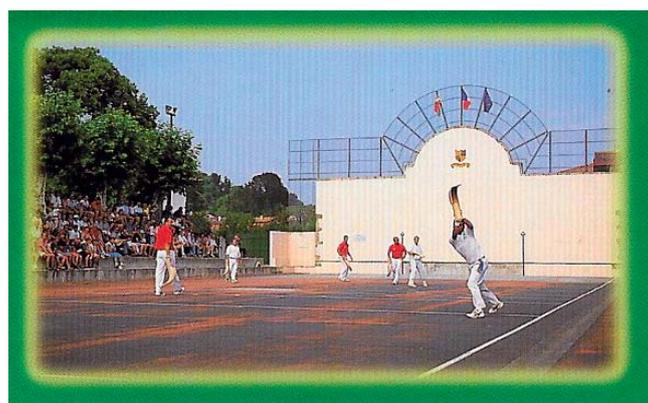
Pour la 25^e rentrée du club le vendredi 5 septembre, le temps était beau pour les retrouvailles des anciens et connaissance des nouveaux, mais surtout pour tout le partage de quelques heures de convivialité avec les jeux, les gouters, etc.

Ce mois de septembre a été marqué par un voyage de 4 jours (15 au 19) au pays Basque, et l'Assemblée générale le 26 avec ses compte-rendu, l'élection du tiers sortant du bureau où M^{me} Manou Garaude a remplacé M. J.-B. Orski démissionnaire, les autres membres restant les mêmes avec M. Jean Luquin, président.

Voici un aperçu du voyage dont l'hébergement était dans un village de vacances « Omerdiana » à Sare où surprise !! c'était la fête annuelle, provoquant ainsi quelques changements des parcours prévus. Cependant cette première journée a permis de visiter quelques beaux villages dont Espelette et ses chapels de piments suspendus, Cambo et Ainhor et leurs belles maisons typiques blanches et rouges sous leurs toits débordants avec des colombages colorés (ci-contre) et le fronton de la pelote basque (ci-dessous).



Le deuxième jour balade vers la montagne navar-



raise. D'abord Saint-Pée-sur-Nivelle avec la visite de l'écomusée de la pelote basque et la fabrication de la pelote et de la chistera. Ensuite visite à Ascain d'un atelier de tissu aux couleurs chatoyantes pour la lingerie basque et déjeuner au village. L'après-midi c'est la visite de Saint-Jean-de-Luz en petit train jusqu'à la citadelle offrant un magnifique panorama sur la ville et les villages environnants. Retour par Béhobie et quelques achats souvenirs.

Troisième jour, en route vers Osses pour y voir la fabrication des espadrilles spécialité du pays. Puis Saint-Jean-Pied-de-Port en petit train vers les remparts et la citadelle dominant la ville et la campagne et ses vignobles. Et voilà la route de montagne jusqu'au col d'Ispeguy : c'est l'Espagne !

Puis retour par Dan Charria pour les derniers achats frontaliers et dernière soirée festive au village avant la dernière nuit Basquaise.

Quatrième jour, retour à Bayonne avec la visite de la maison du jambon avant le déjeuner gastronomique basque dans une cidrerie où le cidre coulait à volonté du tonneau ! La sieste dans le car fût bonne avant l'arrêt du pot de l'amitié et des « au revoir ».

En octobre le mercredi 10 c'était le goûter crêpes à la crêperie du Moulin à Mornac et le samedi 18 une soixantaine de convives dégustaient le menu gourmet de la Cabane à l'Éguille.

En novembre le super loto était très réussi le samedi 8, et les activités de chaque vendredi ont occupé les adhérents. Et voilà décembre avec son petit loto de fin d'année et l'après-midi festive du goûter de Noël le 19 avec jeux, chants, diapos et chocolats.

BRICO PRO SARL SOBRIAL ETS PORTIER

BRICOLAGE MATERIAUX JARDINERIE

Si Pro, si Proche !

FRANCE MATÉRIAUX

SERVICE APRES VENTE ASSURE EN MAGASIN

2 Ter rue des justices - 17530 ARVERT

Tél : 05.46.36.46.80 www.bricopro-arvert.com

Le club reprendra ses activités le vendredi 9 janvier 2015 avec le petit loto du nouvel an, et le partage de la galette des rois.

À l'an prochain en pensant à ceux qui n'ont pas pu se joindre à nous et à la famille de M^{me} Colette Boulant qui nous a quittés l'été dernier.

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux à tous.

J. Brochet

SEASIDE COUNTRY DANCE

La saison 2014 2015 de seaside country a bien démarré, nous avons retrouvé nos danseurs et des nouveaux sont venus se joindre à nous toujours dans la joie et la bonne humeur.

Nous avons eu notre premier bal le 4 octobre, pendant les vacances de la Toussaint nous nous sommes retrouvés pour notre traditionnel sucré salé.

Nous avons participé au Téléthon de Chaillevette en faisant des crêpes et une démonstration de danse country.

Nous terminons cette année 2014 par notre repas habituel que nous avons fait cette année à la tour de Pirelonge . Nous étions 76 participants et avons dégusté le traditionnel cochon à la broche. Le repas a été suivi d'une animation country entrecoupée de diverses surprises.



Nous faisons une pause de 15 jours pendant les fêtes et débiteront l'année 2015 le lundi 5 janvier à Breuillet suivi de notre assemblée générale le mercredi 14. À cette occasion nous dégusterons la galette des rois.

Nous avons prévu pour cette année 2015 un déplacement en Ardèche pour le jeudi de l'Ascension (jumelage avec un club country de Vallon-Pont-d'Arc).

Vous pouvez encore nous rejoindre, la cotisation pour la fin de saison est de 40 euros.

À bientôt.



APEL

Tout d'abord à vos agendas : l'association de Parents d'élèves organise sa brocante le 7/06/2015 sur l'ancien terrain de camping, et nous renouvelerons notre salon du bien-être le 11/10/2015. Nous sommes en réflexion pour une soirée dansante qui suivra le carnaval, nous vous tiendrons au courant si nous organisons cette manifestation.

Nous remercions toutes les personnes qui ont commandé nos chocolats, ce fut un véritable succès.

Le projet d'école de classe de cirque est soutenu par notre association avec également la collaboration de la municipalité. Ce projet est en bonne voie. Participer à nos événements et nos actions, c'est promouvoir des projets pour les enfants.

Je tiens aussi à remercier toute mon équipe qui est toujours présente sur tous nos événements et qui a aussi été présente pour le Téléthon, tout ça dans la bonne humeur. N'hésitez pas à nous rejoindre, nous perdons 2 membres l'année prochaine, il sera essentiel de les remplacer pour pouvoir maintenir nos actions et continuer nos projets en association avec l'équipe enseignante qui est aussi formidable.

Engagez-vous pour nos enfants ! Engagez-vous pour vos enfants !

Angèle Bazin

CHARLES BALLANDE, CE HÉROS MÉCONNU



Charles Adolphe Ballande est né le 3 juin 1878 à Étaules, mais le domicile de ses parents est situé à Chaillevette.

On peut d'ailleurs remarquer que sur le monument aux morts de chacune de ces deux communes, est inscrit le nom de Charles Ballande.

Il entre dans la marine en 1896, aspirant en 1899, puis enseigne de vaisseau en 1901, son port d'attache est Rochefort.

Le 1^{er} janvier 1901, il embarque sur le croiseur « Friant » escadre du Moyen-Orient, puis en janvier 1903, sur le contre-torpilleur « La Rapière » escadre de Méditerranée.

En août 1907, il participe au débarquement de Casablanca.

Le Maroc est agité par de graves troubles, et contraint les forces françaises à intervenir.

Les ressortissants français et étrangers trouvent refuge au Consulat de France.

« Le croiseur Galilée mouillait en rade de Casablanca. Le 5 août, une vedette se dirige vers la ville. Il y avait là 60 marins, commandés par l'enseigne de vaisseau Ballande.

Au moment de l'attaque, un coup de feu lui traversa la main, et au cri de : « Feu ! En avant, à la baïonnette », la petite troupe emmenée ardemment par Ballande, dont

la main pendait inerte, s'engouffra dans le Consulat. Vive le capitaine ! crièrent ses hommes.

Ils avaient compris que c'était le geste de Ballande qui les avait sauvés. »

Son nom fut donné à l'une des premières artères de la ville blanche.

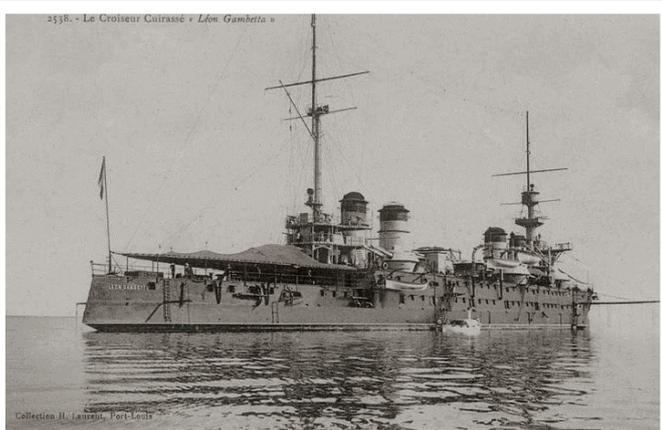
Il obtint la mention d'inscription au tableau du concours de la Légion d'Honneur :

« S'est particulièrement distingué et a été blessé au cours des opérations qui ont précédé l'occupation de Casablanca. »

Il reçoit la Légion d'Honneur le 31 août 1907.

Le 1^{er} septembre 1907, il est nommé lieutenant de vaisseau.

La tragédie du Léon Gambetta



LEON GAMBETTA

Navires de la Grande Guerre

Au début du conflit 1914, Charles Ballande est officier sur le croiseur-cuirassé Léon-Gambetta. Ce bâtiment a pour mission d'accompagner et de protéger les convois.

Lors de cette attaque, il se trouvait dans le canal d'Otrante, en Mer Adriatique.

Au cours de la nuit du 26 au 27 avril 1915, quelques minutes après minuit, le Léon Gambetta, croisa la route du sous-marin autrichien U 5 commandé par le lieutenant de vaisseau « Georg Von Trap ». Celui-ci se mit en immersion à huit mètres de profondeur. Deux torpilles furent lancées, l'une après l'autre, à 0 h 40. La première explosa à hauteur de la paroi qui sépare les dynamos de la salle des machines, la seconde à l'arrière de la passerelle.

« Pendant l'engloutissement du navire, le Lieutenant Ballande a éclairé les échelles inférieures avec des lampes de poche ou des allumettes, permettant ainsi à l'équipage de monter sur le

pont et de se sauver. A travaillé ensuite à mettre les embarcations à la mer, a contribué par ses paroles et son exemple à maintenir l'ordre sur le pont, a été jeté à la mer par le chavirement du navire et y a trouvé la mort. » (Jugement déclaratif du décès rendu à Brest, le 28 Juin 1916).

Sur les 821 hommes à bord, il y eut 684 disparus et 137 survivants.

Chaillevette a rendu hommage à ce glorieux combattant, enfant du pays, en lui érigeant une stèle sur la place de Chatressac.

Au printemps 2014, à cette occasion, les élèves de CMI et CM2, sous la direction de Vincent Chataigner, avaient rédigé un texte sur la vie de Charles Ballande.

ENFIN À BORD DE L'HERMIONE !



Après un mois passé à bord de cette fabuleuse frégate l'Herminette, en septembre, notre jeune gabier Maxime nous confie ses premières impressions.

Durant trois jours en mer, de Rochefort aux Sables-d'Olonne en passant par l'île d'Aix, notre moussaillon Chailleveton a enfin réalisé son rêve : naviguer...

Du haut du mât avant de cette grande et distinguée Dame, avec une escorte spontanée digne d'une star, Maxime ne connaît pas le vertige, si ce n'est le vertige que provoque tant de beauté. Et la nuit, toujours en haut du mât, ce sont d'autres sensations qui envahissent Maxime, le calme, la nuit reposante, la sérénité.

« J'ai l'impression de voler, de rêver, d'être ailleurs, au paradis sans doute, les dauphins nous accompagnent quelques fois », nous confie Maxime.

Puis une sortie imprévue, l'équipage s'est rendu en canot et donc à la rame au grand Pavois en costume d'époque de La Fayette.

Il ne faut pas oublier pour autant que le travail est précis et extrêmement physique. 4 heures de travail intensif, suivi de 8 heures de repos qui sont plus que nécessaires. La moyenne d'âge est de 27 ans et l'équipage compte un tiers de femmes. À bord les journées s'organisent. Chacun connaît sa tâche, écrite comme une partition, pas question de fausses notes !

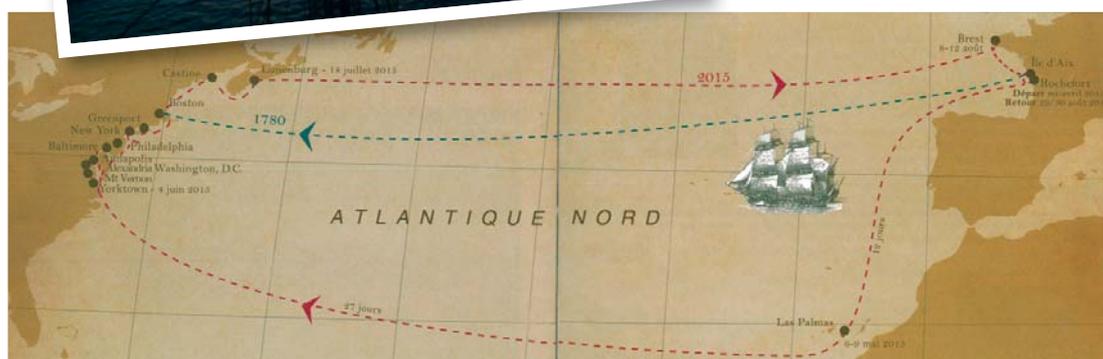
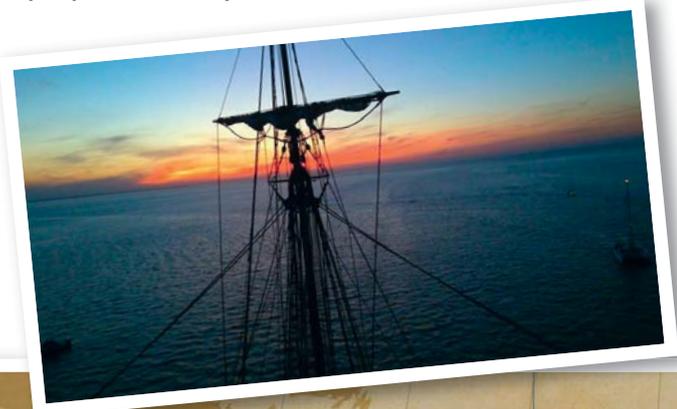
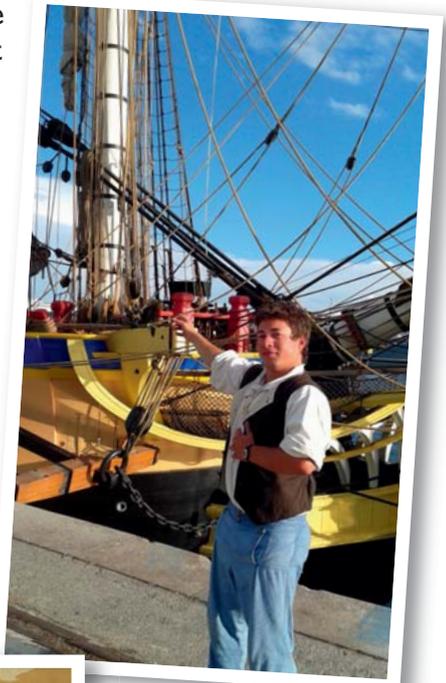
Les repas se prennent entre les canons, sur le pont « batterie » appelé aussi le faux pont, c'est également l'espace repos.

C'est en « bannette » (lits superposés) que dort l'équipage,

le cuisinier, le second, etc. Et entre ces bannettes sont installés des hamacs pour les bénévoles, côté confort mieux vaut ne pas être trop exigeant ! Il y a trois dortoirs de 18 marins. Le chef d'équipe et le commandement sont en cabines.

Le grand départ est prévu en avril 2015. Un départ échelonné par groupe de 50. Une première équipe fera le voyage aller, une autre sera en Amérique et la troisième fera le retour, évidemment en tenue d'époque.

Le passeport en poche, Maxime impatient, ne reste



pas sans rien faire. En décembre il travaillera aux huîtres, puis fera une formation d'agent de sécurité, car il faut penser à « l'après Herminette ».

Ils se sont dit oui



- **Aurélie SAUVAGE** et **David VORENEER** le 7 juin 2014
- **Zoé, Yee, Shuk, PHANG** et **Samuel HORSEAU** le 26 juillet 2014
- **Fanny LEFORESTIER** et **François Thierry LEROUX** le 4 septembre 2014
- **Sophia ROY** et **Pascal PETRAULT-MAMET** le 15 septembre 2014
- **M^{me} GUILLOT** et **M. PERON** le 8 novembre 2014

Bienvenue parmi nous



- **Ruby VAN DER BENT** le 6 mai 2014
- **Ilann GUERIN** le 12 octobre 2014
- **Louna BROCHON** le 30 novembre 2014

Nous ne les oublierons pas

- **Marguerite RENAUDIN**, Veuve **BONIN** dans sa 103^e année

Si vous aussi vous souhaitez faire part d'un événement, passez en mairie signer une autorisation de publication.

BAR PUB Le Longford

Bières et Whisky d'Irlande

Ouvert de 7 h à 23 h tous les jours
(sauf mercredi) & 7/7 à compter du 01/07

PLACE DE CHATRESSAC
CHAILLEVETTE



Paramoteur
Poitou-Charentes

Pierrick LAGARDE - Instructeur ULM
06 22 18 04 85 - contact@paramote.com
www.paramote.com

A.D.S.



ALARME - DOMUS - SÉCURITÉ

06 25 55 18 12 - contact@adsecu.com



Logis de Chatressac

Proche de Royan

Chambres d'Hôtes

Geneviève et Jean-Claude Boittin

13, place de Chatressac - 17890 CHAILLEVETTE
05 46 47 96 60 - 06 15 88 60 02

• VIDANGES

Fosses, puits, puisards,
bacs à graisse, piscines...

• DÉBOUCHAGE

Nettoyage de canalisations

• HYDROCURAGE

• ENTRETIEN DE RÉSEAUX

Pluviaux et tout à l'égout

47, Bd JOFFRE - 17390 LA TREMBLADE

TÉL :
05.46.36.04.99
FAX : 05.46.36.06.93

INTERVENTION RAPIDE
ROYAN-LA TREMBLADE-MARENNES-OLÉRON
DEVIS GRATUIT

Disponibilité, proximité, travail soigné
sont les maîtres mots de notre société



INSPECTION
VIDÉO
DE VOS CANALISATIONS

S.A.R.L.
JEAN-JACQUES
SARRY

MAISON FONDÉE EN 1930

- FUEL domestique
- CHARBON
- BOIS GRANULÉS

SALON DE COIFFURE MIXTE

D'Coif Look

05 46 47 34 06 / 06 01 43 26 66

10, rue de la Mairie - 17890 CHAILLEVETTE

EURO MENUISERIES

SAINTES

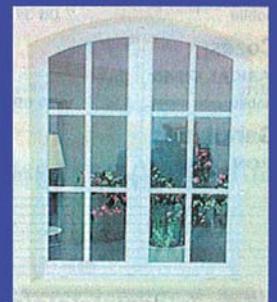
PVC ■ ALU ■ BOIS

Portes - Fenêtres - Fermetures - Coulissants

Volets - Stores - Portails et clôtures PVC

Alu - Fer forgé - Volets roulants

Placards - Automatismes



6, rue de la Boissarderie - Z.I. de l'Ormeau de Pied

17100 SAINTES

e-mail : euro.menuiseries@wanadoo.fr

Fax : 05 46 93 33 66

Tél. 05 46 93 33 44

Bonnes fêtes de fin d'année

